

Réf: AT / DO24/SDT/ DRA /CRU / 89 / 2022

Mise En Demeure N° 01

1-Parties Contractantes :

Le Contractant : la direction opérationnelle d'Algérie Télécom de la Wilaya de Guelma représentée par son directeur

Le Partenaire Cocontractant : Entreprise **ZEDOURI AMMAR**

2- Définition de l'opération :

Contrat N° : 24/2021

Relatif par : **ODN et UPLINK Cité Boujahem 130 Logts - Nouvelle Ville CMP 1 Guelma**

Bon de commande N° : 210527 En date : 14/11/2021

Duré de Réalisation : dix neuf (19) jours

ODS N° : 03/2022 En date : 18/01/2022

PV Ouverture de chantier du : 18/01/2022

3- Annonce de la mise en demeure :

- Objet de la mise en demeure :

Suite au retard considérable dans la réalisation des travaux concernant le chantier **ODN et UPLINK Cité Boujahem 130 Logts - Nouvelle Ville CMP 1 Guelma**

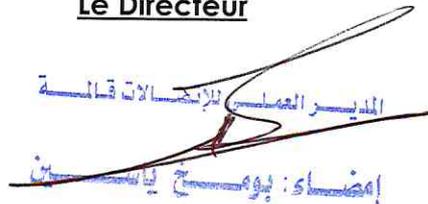
Vous êtes invité à achever les travaux et présenter les documents indispensables pour la réception relativement au contrat et de respecter vos engagements en vers Algeriatelecom.

Délais d'exécution de la mise en demeure : huit « 08 » jours à compter de son apparition sur site WEB

Pénalités qui seront prises en cas de refus de mise en œuvre :

Dans le cas de non-exécution du contenu de la mise en demeure nous serons dans l'obligation d'appliquer la réglementation en vigueur selon le contenu de l'article 34 du contrat en cours

Le Directeur



المدير العمومي للاتصالات
إمضاء: بوجع ياسين